



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de méthanisation par la société SAS VRY BIO ENERGIES à VRY

L'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/N°2023-32 du 14 février 2023 prescrit l'ouverture d'une consultation du public, à mairie de Vry, du dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS VRY BIO ENERGIES pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à Vry.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du 6 mars 2023 au 3 avril 2023 inclus pour y être consulté pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de Vry.

Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Metz.

Le public peut formuler ses observations, au cours de cette période :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Vry,
- ou les adresser au préfet par lettre à la préfecture de la Moselle - bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - 9, place de la préfecture - 57034 Metz cedex 1,
- ou par voie électronique : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

Le dossier d'enregistrement est également transmis aux conseils municipaux des communes de Vry, commune d'implantation du projet et de Hayes et Sainte-Barbe, communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet ainsi qu'aux conseils municipaux de Antilly, Burtoncourt, Chailly-Les-Ennery, Charleville-Sous-Bois, Charly-Oradour, Chieulles, Coincy, Coin-Les-Cuvry, Condé-Northen, Courcelles-Sur-Nied, Cuvry, Ébersviller, Faily, Fameck, Flévy, Florange, Gomelange, Guinkirchen, Hayange, Hestroff, Hinckange, Hombourg-Budange, Laquenexy, Les Étangs, Maizières-Les-Metz, Mécleuves, Mégange, Metz, Mey, Neufchef, Ranguieux, Sanry-Les-Vigy, Semécourt, Servigny-Les-Sainte-Barbe, Vantoux, Vany, Veckring, Vigy, communes concernées par le plan d'épandage, qui sont appelés à donner leur avis sur la demande et le dossier d'enregistrement. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit avant le 18 avril 2023.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Laurent Mathis, président de la SAS VRY BIO ENERGIES, 2b rue des jardins, 57640 Vry, tél 06 77 74 80 78, laurentmathis@sfr.fr.

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de la Moselle statue par arrêté sur la demande de la société SAS VRY BIO ENERGIES.

La décision est soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.